



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BRETAGNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R53-2020-080

PUBLIÉ LE 20 NOVEMBRE 2020

Sommaire

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement /

R53-2020-11-20-001 - Arrêté indiquant la liste des postes éligibles à l'enveloppe
DURAFOUR DREAL BRETAGNE (1 page)

Page 3

R53-2020-11-13-011 - Arrêté portant modification de la composition de la Commission
chargée de la coordination et de l'évaluation des plans départementaux d'action pour le
logement et l'hébergement des personnes défavorisées (4 pages)

Page 5

préfecture de région /

R53-2020-11-19-006 - Arrêté DISP DSF (2 pages)

Page 10

R53-2020-11-19-007 - Arrêté DRJSCS marchés (2 pages)

Page 13

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement
et du logement

R53-2020-11-20-001

Arrêté indiquant la liste des postes éligibles à l'enveloppe
DURAFOUR DREAL BRETAGNE

PREFET DE LA RÉGION BRETAGNE

DIRECTION REGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMENAGEMENT
ET DU LOGEMENT DE BRETAGNE

ARRÊTÉ

indiquant la liste des postes éligibles à l'enveloppe DURAFOUR LE DIRECTEUR REGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT DE BRETAGNE

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 91-1067 du 14 octobre 1991 modifié portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du Ministère de l'Équipement, de Logement, des Transports et de l'Espace,

Vu le décret n° 2001-1161 du 07 décembre 2001 modifié, portant déconcentration de décisions relatives à l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les services du ministère de l'équipement, des transports et du logement,

Vu l'arrêté ministériel du 16 mars 2020 portant répartition de l'enveloppe de nouvelle bonification indiciaire,

Vu l'arrêté préfectoral portant délégation de signature à Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne,

Vu l'arrêté de subdélégation de signatures de Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne à ses collaborateurs,

Vu l'avis du comité technique de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne émis lors de la réunion du 19 novembre 2020,

ARRETE

Article 1er : La liste des postes éligibles au titre des 6ème et 7ème tranche de l'enveloppe DURAFOUR est fixée en annexe au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté en date du 26 décembre 2019 et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région de Bretagne le 3 juillet 2020.

Article 3 : Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région de Bretagne.

Fait à Rennes, le 20 novembre 2020

**Pour le préfet d'Ille-et-Vilaine et par délégation,
le directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement de Bretagne**

Marc NAVEZ Pour le directeur régional
Le directeur adjoint

Thierry ALEXANDRE

« Annexes consultables auprès du service émetteur »

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement
et du logement

R53-2020-11-13-011

Arrêté portant modification de la composition de la
Commission chargée de la coordination et de l'évaluation
des plans départementaux d'action pour le logement et
l'hébergement des personnes défavorisées

ARRÊTÉ

**portant modification de la composition de la Commission chargée de la coordination
et de l'évaluation des plans départementaux d'action pour le logement et l'hébergement
des personnes défavorisées (PDALHPD)**

**La Préfète de la région Bretagne
Préfète d'Ille-et-Vilaine**

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment son article R. 362 – 11 ;

VU la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement, notamment son article 2 ;

VU la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové, notamment son article 34 ;

VU le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

VU le décret n° 2014-1369 du 14 novembre 2014 relatif aux compétences, à la composition et au fonctionnement des comités régionaux et des conseils départementaux de l'habitat et de l'hébergement ;

VU le décret du 30 octobre 2018 portant nomination de Madame Michèle KIRRY, préfète de la région Bretagne, préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté du 19 mars 2015 portant création du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) de Bretagne et fixant sa composition ;

VU l'arrêté du 11 mai 2015 modifié portant création de la Commission chargée de la coordination et de l'évaluation des plans départementaux d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), et fixant sa composition ;

VU la demande du 20 mars 2019 de l'URIOPSS ;

VU la demande du 04 avril 2019 de la FAPIL ;

VU la demande du 10 avril 2019 des CAF de Bretagne ;

VU les demandes des 25 avril et 09 décembre 2019 de Soliha-AIS ;

VU la demande du 03 septembre 2020 de la Fondation Abbé Pierre ;

VU la demande du 16 septembre 2020 de l'URHAJ Bretagne ;

VU la demande du 21 septembre 2020 de l'ARO Habitat Bretagne ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales :

ARRÊTE

ARTICLE 1 – L'article 1 de l'arrêté du 11 mai 2015 susvisé est modifié ainsi qu'il suit : « La Commission chargée de la coordination et de l'évaluation des PDALHPD est composée de la façon suivante :

1) Membres de droit

Le préfet des Côtes-d'Armor ou son représentant

Le préfet du Finistère ou son représentant

Le secrétaire général de la préfecture d'Ille-et-Vilaine ou son représentant

Le préfet du Morbihan ou son représentant

Le président du conseil régional de Bretagne ou son représentant

Le président du conseil départemental des Côtes-d'Armor ou son représentant

La présidente du conseil départemental du Finistère ou son représentant

Le président du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine ou son représentant

Le président du conseil départemental du Morbihan ou son représentant.

2) Membres issus du 1^{er} collège du CRHH

Le président de la métropole de Brest Métropole ou son représentant

La présidente de la métropole de Rennes Métropole ou son représentant

Le président de la communauté d'agglomération de Lannion-Trégor Communauté ou son représentant

Le président de la communauté d'agglomération de Lorient Agglomération ou son représentant

La présidente de la communauté d'agglomération de Quimper Bretagne Occidentale ou son représentant

Le président de la communauté d'agglomération de Dinan Agglomération ou son représentant

3) Membres issus du 2^{ème} collège du CRHH

Membres titulaires

M. Frédéric HARDY

ARO Habitat Bretagne

Mme Myriam HARLEY

Fédération Bretonne des Caisses d'Allocations Familiales

M. Philippe MORICE

Union Régionale SOLIHA

Membres suppléants

Mme Pauline URIEN

ARO Habitat Bretagne

Mme Corinne HALLEZ

Fédération Bretonne des Caisses d'Allocations Familiales

M. Emmanuel BERTRAND

Union Régionale SOLIHA

4) Membres issus du 3^{ème} collège du CRHH

Membres titulaires

Mme Marie-Anne CHAPDELAINÉ

Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS)

M. Jean-Georges KERGOSIEN

Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS)

M

FAPIL

M. Stéphane MARTIN

Fondation Abbé Pierre

Mme Pascale HERMANN

Soliha Agence Immobilière Sociale (AIS) Bretagne Loire

M. Gabriel CERCLIER

Union Professionnelle du Logement (UNAFO)

Mme Karinne GUILLOUX-LAFONT

Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes Bretagne (URHAJ)

Membres suppléants

M. Christophe GUINCHE

Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS)

M. Philippe DUFEU

Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS)

M

FAPIL

Mme Marie-Christine DETRAZ

Fondation Abbé Pierre

M. Paul NOUAILLE

Soliha Agence Immobilière Sociale (AIS) Morbihan

M. Malo LE CLERC

Union Professionnelle du Logement (UNAFO)

M. Hervé LE FRESNE

Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes Bretagne (URHAJ)

M. Olivier BLEUZÉ

Union Régionale Inter fédérale des Œuvres et
Organismes Privés Sanitaires et Sociaux
(URIOPSS Bretagne)


Mme Dominique DJURICIC

Union Régionale Inter fédérale des
Œuvres et Organismes Privés
Sanitaires et Sociaux (URIOPSS
Bretagne) ».

ARTICLE 2 – Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région.

Rennes, le **13 NOV. 2020**

Pour la Préfète,
le Secrétaire général
pour les affaires régionales



Philippe MAZENC

préfecture de région

R53-2020-11-19-006

Arrêté DISP DSF



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRETE PREFECTORAL N° 2020 DISP/RBOP/RUO

**Portant délégation de signature
à
Mme Marie-Line HANICOT**

**Directrice interrégionale des services pénitentiaires
responsable de budget opérationnel de programme (RBOP),
responsable d'unité opérationnelle (RUO)
pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées
aux titres 2, 3, 5 et 6 et au compte de commerce 912 du budget du ministère de la justice**

**LE PREFET DE LA REGION BRETAGNE,
PREFET D'ILLE ET VILAINE**

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée, notamment son article 34 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 28 octobre 2020 portant nomination de M Emmanuel BERTHIER préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille et Vilaine, à compter du 16 novembre 2020 ;

Vu l'arrêté du 14 septembre 2018 portant nomination de Mme Marie-Line HANICOT directrice interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (DISP Rennes / Normandie, Bretagne, Pays de la Loire) à compter du 1^{er} octobre 2018.

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales,

ARRETE

Article 1 : il est donné délégation de signature à Mme Marie-Line HANICOT, directrice interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (DISP Rennes : Normandie, Bretagne, Pays de la Loire), en qualité de responsable de budget opérationnel de programme (RBOP), à l'effet de :

- 1 / recevoir les crédits du BOP cité à l'article 3 ;
- 2 / adresser les crédits aux responsables d'unités opérationnelles chargés de l'exécution ;
- 3 / procéder à des réallocations en cours d'exercice budgétaire.

Article 2 : il est donné délégation de signature à Mme Marie-Line HANICOT à l'effet de procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat, imputées sur les titres du BOP cité à l'article 3, au titre de ses fonctions de responsable d'unité opérationnelle (RUO).

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses.

Article 3 : la présente délégation porte sur les crédits du BOP 107 "*administration pénitentiaire*" et au compte de commerce 912 :

Titres :

- 2 dépenses de personnel ;
- 3 dépenses de fonctionnement ;
- 5 dépenses d'investissement dont celles relatives au Partenariat Public Privé (PPP) ;
- 6 dépenses d'intervention ;
- le compte de commerce 912.

Article 4 : Mme Marie-Line HANICOT peut subdéléguer sa signature aux agents de son service, par décision publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Il sera rendu compte au préfet de région et au directeur régional des finances publiques de la région Bretagne de ces subdélégations.

Article 5 : l'arrêté du 16 novembre 2020 portant délégation de signature en qualité de responsable de budget opérationnel de programme et de responsable d'unité opérationnelle pour l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses à Mme Marie-Line HANICOT, directrice interrégionale des services pénitentiaires, est abrogé.

Article 6 : le présent arrêté est exécutoire à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Article 7 : la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (DISP Rennes : Normandie, Bretagne, Pays de la Loire) est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au directeur régional des finances publiques de la région Bretagne et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Rennes, le **19 NOV. 2020**

Le Préfet de la région Bretagne,
Préfet d'Ille et Vilaine,



Emmanuel BERTHIER

préfecture de région

R53-2020-11-19-007

Arrêté DRJSCS marchés



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRETE PREFECTORAL N° 2020 DRJSCS/Marchés publics

Portant désignation de la personne habilitée à représenter le pouvoir adjudicateur pour la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Bretagne

**LE PREFET DE LA REGION BRETAGNE,
PREFET D'ILLE ET VILAINE**

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 28 octobre 2020 portant nomination de M Emmanuel BERTHIER préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille et Vilaine, à compter du 16 novembre 2020 ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 14 novembre 2014 nommant M. Yannick BARILLET, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Bretagne à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

ARRETE

Article 1 : délégation de signature est donnée à M. Yannick BARILLET, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Bretagne, à l'effet de signer les marchés de fournitures, de services, des prestations intellectuelles et de travaux de l'Etat, quel que soit leur montant, et tous les actes dévolus au pouvoir adjudicateur par le code de la commande publique, pour les affaires relevant des domaines de compétence du ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative, à l'exception des conventions passées avec la région en application de l'article 59 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié susvisé.

Article 2 : en application de l'article 38 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, M. Yannick BARILLET peut subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité, par décision notifiée aux agents et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne. Il sera rendu compte au préfet de région et au directeur régional des finances publiques de la région Bretagne de ces subdélégations.

Article 3 : l'arrêté du 16 novembre 2020 portant désignation de la personne habilitée à représenter le pouvoir adjudicateur pour la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Bretagne est abrogé.

Article 4 : le présent arrêté est exécutoire à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Article 5: le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Bretagne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au directeur régional des finances publiques de la région Bretagne et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Rennes, le **19 NOV. 2020**

Le Préfet de la région Bretagne,
Préfet d'Ille et Vilaine,



Emmanuel BERTHIER